

Compte rendu audience Max Gratadour concernant le dispositif d'accueil, d'accompagnement et d'évaluation des PE stagiaires alternants (M2)

Introduction de M. Gratadour : le protocole de l'année 2019-2020 a la même ossature que celui de l'année précédente. La semaine de la rentrée est réservée à l'observation et au tuilage avec le titulaire de la classe A d'affectation du PESA.

SEMINAIRE DE RENTREE ENVISAGE :

Mardi 27 août : accueil académique PESA 1^{er} degré à l'ENSIL

Mercredi 28 août : accueil dans les départements, rencontre avec les tuteurs EMF et les tuteurs ESPE

Judi 29 août : travail autour de la « tenue de classe »

Vendredi 30 août : pré-rentrée PESA avec enseignants tuteurs (classe A pour les PESA qui ont deux quarts temps)

- **Si affectation sur une classe (classe ½ temps)**

Lundi 2 et mardi 3 septembre : prise de contact + observation dans la classe A (avec le titulaire de la classe)

Judi 5 et vendredi 6 : prise en responsabilité de la classe A.

- **Si affectation sur deux classes** : (deux classes en ¼ temps)

Lundi 2 septembre : prise de contact et observation de la classe A (avec le tuteur de la classe)

Mardi 3 septembre : prise de contact et observation de la classe B (avec le tuteur de la classe)

Judi 5 septembre : prise en responsabilité de la classe A

Vendredi 6 septembre : prise en responsabilité de la classe B

Bilan concernant les concours :

Externe Public : 379 candidats - 205 admissibles - 200 se sont présentés.

3^{ème} voie : 21 candidats, 5 admissibles, 4 se sont présentés

Public : 113 postes à pourvoir, 2 dans la 3^e voie

Externe Privé : 13 en externe, 5 admissibles

Interne Privé : 1 interne privé, 1 admissible

Accompagnement des stagiaires (PESA)

Les stagiaires recevront une formation en alternance à l'ESPE. Ceux qui n'ont pas de M2 devront élaborer un mémoire de Master.

Tous seront suivis et accompagnés par deux tuteurs (EMF ou DEA ou MAT désignés par les IEN et tuteurs ESPE).

Ils recevront 5 visites dans l'année (parcours mini) ou plus s'ils rencontrent des difficultés (parcours maxi) et une visite de l'IEN.

Les EMF pourront suivre jusqu'à 3 stagiaires (2 minimum). Le tutorat des stagiaires par les EMF est indemnisé à hauteur d'environ 1200 euros.

Evaluation des stagiaires

- Le tuteur EMF ou MAT effectue un rapport à l'IEN qui émet un avis.
- Le tuteur ESPE effectue un rapport au directeur de l'ESPE qui émet un avis

(Les deux rapports sont disjoints)

- Si les deux avis sont favorables, le stagiaire est titularisé.
- Si au moins 1 des 2 avis est défavorable(s), un entretien est demandé au stagiaire.
- L'entretien a lieu en présence d'un jury (1 DASEN en qualité de président du conseil, Le doyen des IEN en qualité de vice-président du conseil, 2 IEN, 2 EMF, 2 universitaires)

Le stagiaire a 15 jours pour venir consulter son dossier en prenant un rendez-vous auprès de Madame Laure BONNEFOND (DEC2 Rectorat Limoges) et faire des photocopies s'il le souhaite. Afin de préparer son argumentaire. Le syndicat peut l'aider à préparer cet entretien (surtout n'hésitez pas à nous contacter!) mais n'est pas en droit d'y être présent.

Cette année les entretiens CAPE auront lieu le 4 juillet. (7 stagiaires sont concernés pour l'Académie. Ils auraient bénéficié d'une aide et/ou d'un accompagnement renforcé durant l'année.)

Composition du jury CAPE (valide juin 2019 à mai 2020) :

Président : Monsieur Laurent FICHET - DASEN

Vice-Président : Monsieur Max GRATADOUR – Doyen des IEN

IEN : DEBURGHGRAEVE (87) et NOGUES (19)

EMF : Sonia FAYET (23) et Anne MORINO (87)

Universitaires (hors ESPE) : M. MARCHAND Enseignant de Sciences Humaines et M. AVISSEAU Enseignant d'Histoire

Les entretiens dureront 30 minutes (5-10 minutes pendant lesquelles le stagiaire présentera ses arguments suivies de 20 à 25 minutes de questions du jury).

Les délibérations se feront à l'issue de la totalité des entretiens, le jury décide alors de titulariser, de renouveler le stage ou de congédier le stagiaire. Les stagiaires n'ayant pas été convoqués à l'entretien sont officiellement titularisés au même moment.

Prolongations

Pour 2019 - 9 prolongations de droit: 4 en Corrèze et 5 en Haute Vienne. Aucune prolongation en Creuse.

Les PESA prolongés seront titularisés à l'issue du passage de leur dossier devant une des sessions tenues par le jury CAPE, soit mi-décembre, soit fin mars, soit en fin d'année scolaire. Leur titularisation sera rétroactive quant à la date de la fin de leur période de prolongation.

Résultats admissions

Vendredi 21 juin : Jury d'admission

Les stagiaires issus de la 3^e voie seront affectés dans leurs départements d'origine.

Lundi 24 juin : les PESA connaîtront leur département d'affectation et la liste des supports de stage.

Mercredi 26 juin après-midi : affectation des PESA pour la Creuse et la Haute Vienne

Jeudi 27 juin : affectation des PESA pour la Corrèze.

Les admis sont classés par rang au concours et le classement donne l'ordre de priorité pour choisir le support de stage.

Questions

- Comment se dérouleront les stages des M2 Prépa-Concours ?

Il n'y aura plus de pratique accompagnée des M2 en septembre et en janvier dans les classes des EMF. Les MAT seront sollicités pour les remplacer (300 € d'indemnités pour un étudiant).

Seuls les départements de la Corrèze et de la Haute Vienne ont des M2 prépa-concours.

Possibilité est faite pour les étudiants de Creuse d'effectuer leur stage dans leur département de résidence

- Pourquoi y a-t-il des supports de stage retenus dans des établissements « difficiles » ?

- ✓ Réponse de M Gratadour : ce sont les Inspecteurs qui ont validé les supports de stage. Ces supports sont difficiles à trouver. Normalement, consigne a été donné pour que les difficultés ou particularités d'un support soient prises en compte dans l'évaluation du stagiaire.

- Si les stagiaires invités les 27, 28, 29 et 30 août ne peuvent pas venir (c'est une invitation), pourront-ils avoir les documents liés au séminaire d'accueil ?

- ✓ Monsieur Gratadour rappelle qu'il n'y a pas de caractère obligatoire à participer à ce séminaire mais le stagiaire concerné doit prévenir l'administration. Dans ce cas, l'IEN fournira les documents aux IEN qui devront se charger de les communiquer aux stagiaires concernés.

- Les syndicats peuvent-ils intervenir lors du séminaire de rentrée ?

- ✓ Une intervention des syndicats n'est pas possible en salle. Il serait seulement possible d'avoir un stand (la demande est à formuler auprès de la Rectrice pour le 27 et auprès des DSDEN pour le 28)

- Qu'en est-il de l'accueil des AED ? (accueil des étudiants dans les écoles sous contrat de 8 heures) :

- ✓ Aucune information supplémentaire de M. Gratadour. Il n'est au courant de rien à ce sujet.

- Peut-il y avoir un double regard en cas de difficultés rencontrées par un PESA lors de son stage ?

- ✓ M. Gratadour répond que l'avis supplémentaire des conseillers pédagogiques sert à indiquer à l'IEN si le regard est le même.

- Quel est le contenu de la formation ESPE des stagiaires ?

- ✓ La maquette de la formation ne devrait pas être changée avant le nouveau concours prévu pour juin 2022.

A notre demande, Monsieur Gratadour nous indique ne détenir aucune information sur le contenu du nouveau concours et le fonctionnement de l'année de stage. Il indique seulement que le nouveau concours aura lieu en M2.

Pour le SNUipp-FSU académique, Amélie AURICOMBE, Claire BOUYASSE, Virginie DUPUIS RENAUD, Antoine GUILLAUMIE, Solen MARCHE, Gwénaëlle PRÉMAULT

